

LA TENTATION SÉCESSIONNISTE :

STRATÉGIE UNIONISTE ET GESTION DES CRISES
AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION UDF

A l'heure où sa refondation apparaît comme une nécessité fréquemment exprimée, l'UDF suscite des interrogations sur sa raison d'être et sur sa capacité à se maintenir en dépit des conflits qui se sont succédé en son sein.

En effet, son organisation repose sur un compromis qui contribue à la fragiliser et se traduit par la recherche constante d'un équilibre. Son origine résulte de la nature confédérale des structures que ses fondateurs ont choisies, afin de concilier avec les éléments contraignants d'une nécessaire intégration les exigences d'autonomie revendiquées par chacune des formations adhérentes.

Comme il n'apparaît pas toujours aisé de répondre à des aspirations divergentes, et même dans certains cas inconciliables, ses composantes entretiennent parfois avec l'UDF des relations conflictuelles. Et nombreux sont les motifs de désaccord, à l'origine d'une dégradation des rapports au sein de la confédération. Il peut alors arriver que la tentation soit forte de recourir à la menace d'une scission pour régler les dissensions

internes et prendre ainsi provisoirement ses distances avec les structures mises en place dans le cadre de l'UDF.

L'expression de la revendication autonomiste dépend de facteurs conjugués, où se croisent des divergences d'ordre doctrinal et des considérations tactiques, les unes pouvant prendre le pas sur les autres en fonction de l'enjeu en cours.

La revendication d'une identité spécifique à chaque composante révèle également la difficulté que peut éprouver une formation politique à appartenir à une structure confédérale sans perdre son originalité propre. Cette donnée constitue d'ailleurs le socle des débats qui opposent dans chaque parti les unionistes et les autonomistes, les premiers faisant prévaloir la nécessité stratégique d'une alliance électorale, les seconds mettant en évidence leur identité partisane et le refus du compromis. Elle peut même être considérée comme une grille de lecture de l'ensemble des conflits internes à l'UDF, ainsi réduits à un rapport d'affrontement entre les revendications isolées et les enjeux stratégiques communs.

* Docteur en sciences politiques, université de Lille II.

I. UN ESSAI DE COMPOSITION

Si l'on considère le contexte politique et les motifs qui ont présidé à sa constitution, l'UDF présente les caractères d'une structure destinée à mettre en œuvre l'investiture de candidats communs aux formations politiques de la droite centriste et libérale dans la perspective des élections législatives de 1978.

Un cartel électoral

130

La formation de l'UDF en 1978 repose sur la nécessité de fédérer la droite non gaulliste autour de Valéry Giscard d'Estaing, en vue d'éviter le risque d'une défaite aux élections législatives des 12 et 19 mars. La lecture des résultats des élections municipales des 13 et 20 mars 1977 laisse en effet envisager une victoire possible de la gauche, celle-ci ayant conquis cinquante-huit villes de plus de 30 000 habitants. Les composantes de la majorité s'accordent donc pour mettre en place une stratégie et des instruments qui leur permettent de prévenir la progression de leurs concurrents et éviter ainsi la mise en place de la première cohabitation de la V^e République¹.

La stratégie choisie est celle du regroupement des forces constituées par le Parti républicain (PR), le Centre des démocrates sociaux (CDS), le Parti radical valoisien et, plus tard, le Mouvement démocrate socialiste de France (MDSF), qui deviendra le Parti social-démocrate (PSD), et les clubs giscardiens Perspectives et Réalités. Le rapprochement de ces formations s'appuie sur la création d'une structure qui rend possible l'organisation d'investitures communes et permet à des candidats d'origines variées de

partager une dénomination et un programme électoral uniques², sans engendrer les contraintes qui seraient inhérentes à leur intégration dans un cadre plus rigide.

S'inscrivant dans la logique bipolaire du système politique de la V^e République, la stratégie consiste à favoriser l'émergence d'un pôle qui puisse rivaliser avec la coalition du PS et du PC. Mais elle s'appuie également sur la nécessité de contrecarrer l'influence croissante du RPR, qu'elle est ainsi en mesure d'affronter avec des arguments renouvelés, puisqu'elle s'exprime d'une seule voix et bénéficie de ce fait d'une légitimité consolidée. Chacune des deux formations politiques éprouve donc un intérêt nouveau à soutenir l'autre au second tour des élections législatives et à retirer son candidat le moins bien placé afin d'éviter tout duel à droite.

Les petits partis politiques, comme le PSD ou le Parti radical valoisien, bénéficient quant à eux d'une représentativité qui leur faisait jusqu'alors défaut et leur permet d'être associés aux investitures des candidats de l'UDF. L'adhésion à l'UDF contribue par ailleurs à consolider ces formations issues du socialisme ou du radicalisme dans leur ancrage à droite. La création du PSD et celle du Parti radical valoisien résultent en effet d'une rupture avec des formations de gauche engagées dans des alliances avec le Parti communiste dans le cadre de l'adhésion au « programme commun » de 1972.

Leur rapprochement de la droite découle donc d'un choix stratégique qui les détourne de leurs familles politiques originelles et qu'ils affirment de façon volontariste en adhérant à la confédéra-

1. Jacques Chapsal, *La Vie politique sous la V^e République*, Paris, PUF, 1981, p. 582.

2. Le programme de Blois, défini par Raymond Barre.

tion. Il s'accompagne également de l'affirmation de leur soutien à la majorité présidentielle.

La formation de l'UDF en 1978 permet la victoire de la majorité présidentielle dans un contexte politique pourtant difficile et démontre la capacité de la droite non gaulliste à s'unir en vue d'un objectif commun. En présentant une liste unique, concurrente à celle du RPR aux élections européennes de 1979, l'UDF confirme sa capacité à mobiliser un électorat, puisqu'elle parvient à réunir 15,9 % des suffrages contre 9,3 % pour le parti gaulliste. Elle arrive alors en tête de l'ensemble des listes en compétition³.

Ce second succès conforte l'UDF dans la vocation qui préside à sa création, celle d'un cartel électoral, même si plus tard elle ne parviendra parfois que très imparfaitement à maîtriser les processus de désignation des candidats aux différents scrutins, en n'évitant pas toujours les dissidences.

A cette fonction originelle de l'UDF vient très tôt s'ajouter une perspective nouvelle, qui s'inscrit dans la continuité de la victoire de 1978 et introduit ainsi un niveau d'intégration plus avancé de ses composantes. Au lendemain des élections législatives de mars 1978, les députés investis par la confédération décident en effet de constituer un groupe parlementaire unique. Une étape est franchie.

Un groupe parlementaire

Le groupe UDF ainsi composé comprend 124 députés, dont 16 apparentés. Il se substitue aux trois groupes qui existaient précédemment : républicains indépendants, Union centriste et réformateurs.

Par la constitution de cette alliance parlementaire, l'UDF opère un élargissement de son champ d'action initial, qui s'inscrit ainsi presque naturellement dans la continuité de la victoire électorale de mars 1978. Ce choix traduit pourtant une profonde mutation des perspectives que les fondateurs de l'UDF avaient d'abord imaginées. La confédération devait favoriser un rapprochement électoral entre plusieurs formations politiques. Elle évolue à présent vers une forme d'intégration plus aboutie, qui tend à pérenniser son existence ou à la prolonger, au moins jusqu'à la fin de la législature en cours. Surtout, elle bénéficie d'un relais au sein de l'Assemblée nationale qui compense la prépondérance du groupe RPR, numériquement supérieur.

Ce niveau d'intégration traduit la nécessité qu'éprouvent alors la présidence de la République et le gouvernement à s'appuyer sur une représentation parlementaire homogène et structurée, dans le contexte d'une Assemblée nationale où les gaullistes constituent la première force politique sans pour autant bénéficier de la maîtrise du pouvoir exécutif. Il se maintiendra par la suite, avec un bonheur plus ou moins égal, mais connaîtra un échec en 1988, à l'occasion de la fondation par le CDS d'un groupe parlementaire autonome, l'Union du centre (UDC), et fera souvent l'objet de critiques de la part des partis politiques membres de l'UDF.

L'appartenance à l'UDF se traduit donc pour ses composantes par deux niveaux de participation : la constitution de candidatures communes aux élections et l'intégration à un groupe parlemen-

3. Jacques Chapsal, *La Vie politique sous la V^e République, 1974-1987*, t. 2, Paris, PUF, 1993, 6^e éd., p. 690.

taire unique au sein de l'Assemblée nationale. L'autonomie de chacune des formations adhérentes se trouve ainsi limitée par la nécessité de se plier aux choix réalisés par la confédération pour les investitures et de renoncer ainsi aux primaires entre des candidats de la même famille politique, et celle de se soumettre à une discipline collective, dans le cadre du groupe parlementaire.

Les avantages dont bénéficie ainsi chaque parti politique au niveau de sa représentativité trouvent leurs limites dans la perte d'autonomie qui s'ensuit. L'adhésion à l'UDF correspond donc à l'acceptation de contraintes qui doivent être compensées par des bénéfices pour les formations politiques concernées, sous peine de rendre insupportable la tutelle exercée par les instances dirigeantes. Celle-ci doit donc, par son mode d'organisation, permettre de concilier souplesse et discipline, intégration et autonomie. La viabilité de l'UDF repose nécessairement sur la constante recherche d'un équilibre. Ses structures ont vocation à l'y aider : celles d'une confédération de partis.

Intégrer sans fusionner

Lors de sa constitution, l'UDF s'est dotée de structures sommaires : d'une part, un conseil provisoire placé sous la présidence de Jean Lecanuet et composé de quatre représentants du PR, trois du CDS, un du MDSF ; et, d'autre part, un délégué général chargé de la coordination.

Les statuts adoptés au lendemain des élections législatives de 1978 prévoient comme instances nationales la convention, le conseil national, le bureau exé-

cutif et instituent localement des conseils départementaux. Le mode d'organisation retenu est établi sur le principe de l'équité, au sens où il apporte la garantie d'une représentation presque égalitaire des différents membres du conseil national, puisque chaque parti fondateur comprend quatre délégués, le MDSF et les clubs Perspectives et Réalités, deux chacun. Le bureau exécutif présidé par Jean Lecanuet comprend un représentant de chaque formation et les présidents des groupes à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Cette organisation présente l'avantage d'institutionnaliser l'alliance mise en place entre les formations de la droite non gaulliste, objectif recherché en commun, tout en assurant à chacune l'exercice de sa souveraineté. Il est en effet impossible que l'UDF puisse entériner une décision sans l'accord unanime de ses composantes.

La forme des structures élaborées en 1978 correspond à une confédération de partis politiques que caractérisent des relations égalitaires et une organisation souple. Bien que ce type de structure ne soit pas unique, puisqu'on le rencontre également en Israël (le Likoud) ou en France sous la V^e République (la Fédération de la gauche démocratique et socialiste, fondée en 1965), peu d'études spécifiques lui ont été consacrées. Celle de Jean-Louis Thiébault appliquée à l'UDF esquisse une proposition de définition. Une confédération serait « une association égalitaire au sein de laquelle [des] partis acceptent de coopérer dans un certain nombre de domaines, tout en conservant à titre principal leur autonomie⁴ ».

4. Jean-Louis Thiébault, *Les Caractéristiques organisationnelles d'une confédération de partis : l'exemple de l'UDF*, Congrès de l'AFSP, Bordeaux, 1988, rapport n° 55, p. 7.

Cette approche résume les intentions qui ont préexisté à la création de l'UDF. Elle intègre également les différents aménagements qui ont été apportés aux statuts depuis 1978. En effet, les modifications dont l'organisation de l'UDF a fait l'objet s'inscrivent de manière constante dans un cadre confédéral. Il ne faut pas en conclure pour autant que ce choix s'impose naturellement à ses composantes. Bien au contraire, avant même sa formation, le débat sur le mode d'organisation de l'UDF était déjà ouvert, opposant les confédéralistes, attachés au principe d'autonomie, aux unionistes, favorables à une fusion des partis politiques concernés.

Les contraintes qui résultent de la seule adhésion à l'UDF semblent parfois si pesantes pour les partis concernés que l'acceptation d'une forme d'intégration plus aboutie, telle une fédération ou une fusion complète, apparaît peu plausible. De plus, les plus petits partis se dilueraient dans la structure nouvelle. Par contre, les plus importantes formations investiraient les instances décisionnelles, mais au prix d'une âpre concurrence qui risquerait de les dresser les unes contre les autres.

Les intérêts diffèrent donc d'un parti à l'autre, en dépit de l'objectif commun poursuivi par l'ensemble de la confédération. A tel point que la volonté hégémonique des uns s'est souvent vu opposer la résistance des autres et que les dissensions entre les composantes de l'UDF ont à plusieurs reprises conduit la confédération vers le risque d'une scission.

II. DES RELATIONS FRAPPÉES DU SCEAU DE L'ÉQUIVOQUE

Jusqu'en 1981, l'unité de l'UDF est vécue par ses différentes composantes comme une nécessité en vue de préserver la majorité présidentielle et d'endiguer la montée en puissance du nouveau parti gaulliste. Mais après la victoire de la gauche en 1981, l'UDF se trouve fragilisée par l'échec qu'elle vient de subir. N'étant plus motivées par la préparation d'élections nationales, ses composantes procèdent à l'évaluation du rapport qui s'établit entre les contraintes imposées par l'adhésion à la confédération et les bénéfiques acquis. Plus évidemment perceptibles dans le cadre du partage du pouvoir, ceux-ci se trouvent réduits à néant dans l'opposition. A moins de vouloir anticiper sur les prochaines élections, les raisons de maintenir l'union deviennent marginales.

Vient alors la tentation de privilégier la stratégie autonomiste aux dépens de celle de la confédération, afin d'affirmer une singularité qui se trouve diluée dans l'appartenance à l'UDF.

Les modes de désagrégation

Sans aller jusqu'à la scission, hormis dans le discours, les composantes de l'UDF entreprennent à diverses reprises des démarches autonomes qui s'inscrivent à l'encontre de la stratégie unioniste de la confédération.

Cette stratégie s'appuie tout d'abord sur le principe d'une candidature unique aux différentes élections. Mais celle-ci est parfois remise en cause, par la présentation de candidats dissidents. De même, la constitution d'un groupe commun à l'Assemblée nationale peut être contestée et battue en brèche par des parlementaires.

– *Élections et dissidence*

Plusieurs cas de figure peuvent être à l'origine de la présentation de candidatures autonomes.

Dans le premier, deux candidats de l'UDF sont en position de rivalité. La confédération choisit alors un des deux pour la représenter, l'autre maintenant malgré cela sa candidature, avec toutefois, dans certains cas, l'accord de son parti, comme en 1988, lors des élections partielles pour le renouvellement du siège de conseiller général du canton de Lille-ouest laissé vacant par le décès de son titulaire, Georges Delfosse, CDS⁵. Dans cette hypothèse, l'affirmation d'une dissidence peut provoquer une crise entre les composantes, ou entre le parti autonomiste et les instances dirigeantes de la confédération. A titre d'exemple, le conflit soulevé entre le PR et le CDS par le choix d'un candidat libéral à la succession de Georges Delfosse a eu un retentissement national. L'éventualité d'un éclatement de l'UDF a même été évoquée⁶.

Dans le deuxième cas, une formation de l'UDF choisit la voie de la dissidence pour exprimer son refus d'une alliance électorale avec le RPR, tel le CDS aux élections européennes de 1989.

Le CDS espère ainsi se démarquer des autres partis de droite en développant un programme européen volontariste et s'attacher un électorat spécifique. Bien qu'elle ne soit pas membre du CDS, Simone Veil est en première position sur la liste. Mais les résultats enregistrés lors de l'élection sont inférieurs aux espérances. La liste ne parvient en effet

à capter que 8,4 % des suffrages exprimés, alors que l'union RPR-UDF menée par Valéry Giscard d'Estaing en réunit 28,87 %.

En prenant l'initiative d'une démarche autonome, le CDS a couru le risque de s'isoler des familles politiques avec lesquelles il était jusqu'alors allié. En effet, après l'annonce par Pierre Méhaignerie à l'issue du congrès de Lille de constituer une liste centriste autonome, nombreuses ont été les réactions désapprobatrices et les menaces de scission au sein de l'UDF, notamment à l'initiative du Parti républicain réuni en conseil national extraordinaire le 23 avril 1989.

Aussi, lorsqu'ils apprennent les résultats de l'élection européenne, ses responsables mesurent-ils les limites de leur initiative et posent-ils une nouvelle fois le problème de leur stratégie au sein de la droite. Face à l'alternative entre un isolement qui pourrait s'avérer suicidaire et une alliance avec le RPR et les autres composantes de l'UDF, ils préfèrent opter finalement pour la deuxième hypothèse⁷.

– *La sécession parlementaire*

Après les élections législatives de juin 1988, les députés du CDS annoncent la constitution d'un groupe parlementaire autonome, qu'ils dénomment « Union du centre ».

Malgré la mise en scène qui l'accompagne, la portée de cette action est limitée. D'abord, parce que le CDS a déjà au Sénat un groupe qui lui est propre, l'Union centriste, et qu'il en a constitué un en 1979 au Parlement européen, mal-

134

5. Bertrand Rocher et Valérie Lion, *Le Centre des démocrates sociaux*, Paris, LGDJ, 1994, p. 45 s.

6. *L'Année politique, économique et sociale-1988*, Paris, Éd. du Moniteur, 1989, p. 37.

7. *Le Quotidien de Paris*, 31 août 1989.

gré une liste et une campagne d'union de la droite⁸. Par ailleurs, comme les trop faibles résultats enregistrés par le CDS lors des précédentes élections législatives n'auraient pas permis de former un groupe parlementaire en raison du nombre insuffisant de députés, la question de la formation d'un groupe à l'Assemblée nationale ne se posait pas. Surtout, si le CDS prend ses distances avec l'UDF, il ne choisit pas la rupture. Neuf de ses députés préférèrent même ne pas rejoindre le groupe UDC.

La formation de l'UDC permet également au CDS de reconsidérer son positionnement sur l'échiquier politique et de poser une nouvelle fois le problème de son ambivalence, qui le fait périodiquement hésiter entre son appartenance à droite et sa spécificité centriste. Les circonstances nouvelles, liées à la nomination de Michel Rocard à la tête du gouvernement en juin 1988, remettent cette question à l'ordre du jour.

En effet, le Parti socialiste ne bénéficie à l'Assemblée nationale que d'une majorité relative, et les centristes mesurent l'intérêt que leur soutien pourrait apporter au gouvernement de Michel Rocard. Celui-ci s'efforce alors de mettre en œuvre une politique dite « d'ouverture », dont l'ambition consiste à réaliser un large rassemblement autour de la majorité socialiste. L'opportunité d'un rapprochement vers la gauche est alors débattue au sein du CDS, mais ne débouche sur aucune prise de position favorable à cette solution. Pierre Méhai-

gnerie résume ainsi l'attitude de l'UDC : « L'UDC n'est pas une force d'appoint du PS. Elle veut agir dans une opposition sans sectarisme, constructive, mais sans complaisance, ni compromission⁹. » C'est donc la prudence qui prévaut : le CDS ne souhaite pas entrer dans une alliance avec le Parti socialiste et devenir ainsi un soutien assuré du gouvernement de Michel Rocard.

Néanmoins, ses partenaires critiquent son attitude, d'abord en raison de la création de l'UDC qui, selon Valéry Giscard d'Estaing, menace l'existence de l'UDF¹⁰, et parce que le CDS soutient à plusieurs reprises des projets de loi présentés par le gouvernement socialiste, ainsi que le référendum sur la Nouvelle-Calédonie proposé par le Premier ministre Michel Rocard, s'opposant en cela au groupe UDF. François Léotard demande alors l'exclusion des centristes de la confédération, au motif que « le CDS est entré dans la logique de la IV^e République et serait tombé dans le piège tendu par François Mitterrand¹¹ ».

Cette demande n'est toutefois pas suivie d'effets, car le CDS a réintégré par étapes les instances de la confédération.

Le PR n'a pas mené aussi loin que les centristes la stratégie autonomiste, puisque le projet de constituer un groupe à l'Assemblée nationale, proclamé par vingt-sept députés le 14 juin 1994, n'a pas été mis en application.

Baptisé « Républicains et Indépendants » et mené par José Rossi, député de Corse-du-Sud, ce groupe aurait béné-

8. Le Parti populaire européen. Voir François Borella, *Les Partis politiques dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Éd. du Seuil, 1990, p. 118.

9. *L'Année politique*, op. cit.

10. Émission *L'Heure de vérité*, 20 juin 1988.

11. Propos repris dans *L'Année politique*, op. cit.

ficié, selon certains de ses membres, du soutien de Gérard Longuet, alors président du Parti républicain¹². Les motifs avoués de cette fronde opposée à l'UDF reposent sur trois axes : le soutien au gouvernement d'Édouard Balladur, l'élaboration d'une liste unique aux européennes et la désignation d'un candidat unique à l'élection présidentielle. Toutefois, lors de la réunion du conseil national de l'UDF le 26 juin 1994, c'est le problème plus large de l'identité républicaine au sein de la confédération qui est à l'ordre du jour.

136 Un texte de consensus est finalement adopté¹³, qui affirme l'autonomie du PR et définit sa place au sein de l'UDF. Ses objectifs consistent à demander aux dirigeants de l'UDF, de « tout mettre en œuvre pour parvenir à une candidature d'union de la majorité présidentielle » et de respecter le principe de « démocratie », c'est-à-dire de consulter par un vote conforme les grandes composantes de la confédération et en particulier le Parti républicain, avant toute déclaration¹⁴.

Dans les deux cas cités, la constitution ou l'intention de constituer un groupe parlementaire apparaît comme le catalyseur de la revendication identitaire d'une composante de l'UDF. Aboutie dans le cas du CDS, elle est utilisée comme élément de négociation par le PR. Mais elle est surtout révélatrice d'un malaise plus profond, que génèrent les interrogations sur la place des libéraux au sein de la confédération et sur leur spécificité au sein de la majorité politique. Le PR souhaite en effet affirmer les caractéristiques de sa politique éco-

nomique et apporter son soutien au gouvernement d'Édouard Balladur et à sa candidature encore non déclarée à la présidence de la République¹⁵. Il fait de cette dernière exigence une condition à son maintien dans l'UDF et réfute l'hypothèse d'un candidat qui émanerait de la confédération.

On pourrait relativiser l'importance de l'enjeu que représente pour l'unité de l'UDF l'existence d'un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. Il est vrai que l'UDF n'a pas éclaté par la constitution de l'UDC en 1988 et que le CDS a peut-être davantage souffert de son éloignement que l'UDF, celle-ci ayant recherché des compensations, notamment électorales, en se rapprochant du RPR. Par ailleurs, les élus de l'UDF sont répartis en plusieurs groupes au Sénat et au Parlement européen, sans que ne soit atteinte la cohésion de la confédération.

Au-delà de la dimension symbolique qu'elle véhicule, la rupture ou la menace de rupture d'un groupe parlementaire de l'Assemblée nationale risque de modifier l'équilibre instauré entre des partis politiques alliés.

S'il est relativement aisé de sérier les différents modes d'expression de la revendication autonomiste, la recherche des causes qui suscitent ce type de comportement relève d'une approche plus complexe. Il convient ainsi d'établir une distinction préalable entre les motifs invoqués et ceux qui apparaissent virtuellement.

Identité et stratégie partisans

12. *Le Figaro*, 15 juin 1994.

13. *Le Manifeste des députés républicains*.

14. *Libération*, 23 juin 1994.

15. *Ibid.*, 7 septembre 1994.

Manifestes identitaires et stratégies partisanses s'entrecroisent. Dans les premiers résident souvent les justifications affirmées de la volonté autonomiste, alors que les seconds demeurent le plus souvent latents. Les débats internes à l'UDF et à ses composantes évoquent inmanquablement la question de la confrontation de l'identité de la confédération à celle des partis adhérents.

Cette préoccupation est inséparable de la définition des objectifs stratégiques poursuivis. Elle renvoie à des enjeux multiples, parfois contradictoires, et pose plus largement le problème du rapport qu'entretiennent la réflexion identitaire et la conquête du pouvoir au sein de l'UDF.

– *La recherche d'une identité collective*
Jean-Louis Thiébaud écrit que l'UDF « se définit moins par son programme ou son idéologie que par les querelles de ses leaders et surtout par la nature de son organisation¹⁶ ». Il justifie ainsi l'approche organisationnelle. Mais un autre type d'approche de l'UDF est-il possible ? L'UDF ne se définit-elle pas avant tout comme structure ? Limiter son étude à son mode d'organisation résulte certes d'un choix volontariste, mais cette démarche ne peut-elle être interprétée comme la reconnaissance *de facto* de son absence d'identité politique ? On ne parlerait alors que des structures de l'UDF parce que d'autres types d'approche seraient dénués d'objet.

L'UDF s'est dotée d'un cadre qui sert de support aux missions qu'elle s'est assignée, à finalité électorale ou parlementaire. Est-elle parvenue à construire

une identité, des références, qui lui soient propres ? Il faudrait pour cela que cette identité soit reconnue et acceptée par chacune de ses composantes, qu'elle leur soit commune. Or, est-il possible de dégager un consensus idéologique des formations de l'UDF, alors que chacune d'entre elles s'efforce de cultiver sa différence et travaille à la redéfinition de sa singularité ? Cette question, maintes fois posée au sein de l'UDF, n'a jamais fait l'objet d'une véritable réflexion, en raison de l'absence de volonté de la résoudre.

Les composantes de l'UDF sont-elles séparées par d'inconciliables contradictions, qui rendraient impossible tout rapprochement idéologique ? Avant la fondation du « Mouvement pour la France » et son exclusion de l'UDF, la mouvance de Philippe de Villiers défendait des principes doctrinaux que la plupart des autres composantes rejetaient, notamment sur les thèmes de la construction européenne et de l'immigration. Un consensus aurait alors semblé irréalizable. Depuis, les motifs de divergence se sont amoindris. Le principal clivage encore opérant relèverait éventuellement de l'opposition entre deux conceptions du libéralisme, mais il n'empêcherait pas de trouver un consensus sur la mise en œuvre d'une action politique, militante ou gouvernementale.

La non-identité de l'UDF se trouve relayée par la difficulté qu'elle rencontre à dégager un leader qui transcenderait les rivalités partisanses. La seule hypothèse de la candidature de Valéry Giscard d'Estaing, alors président de l'UDF, à l'élection présidentielle de 1995, avait suffi à provoquer l'émoi parmi les siens.

16. Jean-Louis Thiébaud, *op. cit.*, p. 6.

De la même façon, Raymond Barre n'était pas parvenu à rassembler autour de lui toutes les composantes de l'UDF lors des élections présidentielles de 1988.

En choisissant de soutenir à l'élection présidentielle de 1995 un candidat qui leur est extérieur, les composantes de l'UDF reconnaissent de façon implicite l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent de s'accorder sur une candidature qui favoriserait l'une d'entre elles et exclurait les autres par voie de conséquence.

138 Dans le dessein de contribuer à sa cohésion interne, la nouvelle organisation de la direction de l'UDF mise en place en avril 1996 comprend un président, François Léotard, et un président délégué, François Bayrou, réunis dans le cadre d'un programme qu'ils ont présenté conjointement¹⁷. Les structures mises en place à cette occasion reconnaissent au sein du bureau politique l'existence d'un axe majoritaire, d'une opposition et d'un axe charnière constitué par les radicaux. Elles s'accompagnent de l'ouverture d'un débat sur une éventuelle refonte de l'organisation de l'UDF qui devrait se conclure lors de l'été 1996. D'ici là, toutes les hypothèses sont permises.

– *L'affirmation des spécificités partisanes*
A défaut de trouver un consensus sur des fondements doctrinaux communs, les composantes de l'UDF placent au centre de leurs préoccupations la définition et l'affirmation des singularités qui leur permettront de se distinguer des autres membres de la confédération.

L'affirmation de soi impose nécessai-

rement que des comparaisons soient établies et que des spécificités soient revendiquées. Cette démarche peut être le fait d'une minorité au sein d'une formation politique, qui cherche à souligner son opposition avec ses dirigeants, comme Philippe de Villiers au PR, ou les rénovateurs au sein des formations de la droite classique en 1985¹⁸.

Le CDS s'est toujours efforcé de souligner deux lignes caractéristiques de son identité, les dimensions sociale et européenne. L'appartenance à l'UDF et l'alliance avec le RPR lui ont imposé, à plusieurs reprises, de participer à des décisions politiques qui ne coïncidaient pas avec les valeurs revendiquées. Aussi peut-on se demander si le processus d'autonomie se met en œuvre, parce que les compromis imposés par l'union sont ressentis comme une intolérable atteinte à l'intégrité doctrinale. A moins que l'affirmation identitaire ne résulte plutôt de la volonté de prendre ses distances vis-à-vis de la confédération. La vérité se situe plus probablement entre ces deux hypothèses.

La constitution d'une liste centriste aux élections du Parlement européen, en 1989, soulève la question de savoir si la construction européenne est porteuse d'un enjeu d'une si grande importance qu'il justifierait à lui seul la dissidence du CDS. Ne faudrait-il pas plutôt voir dans cette manifestation l'aboutissement d'une démarche fondée sur la recherche d'autonomie, comme la formation de l'UDC quelques mois auparavant ? Et la faiblesse de l'implantation électorale du CDS révélée par ces élections ne signifierait-elle pas que les contours idéolo-

17. « Une France fraternelle ».

18. Sur cette période, voir Christine Clerc, « Quand les quadras entraient en scène », *Le Figaro*, 7 mars 1995.

giques de ce parti sont indistincts et mal perçus des électeurs ?

Peut-être aussi qu'au lieu de reposer sur la volonté de mieux affirmer une identité, la revendication autonomiste résulterait de son absence ou de son incapacité à l'exprimer. Ne parvenant pas à dégager son originalité propre, la formation politique concernée conditionnerait sa ligne de conduite au problème de la participation à la confédération et de la position qu'elle devrait y occuper. Ce débat constituerait alors le seul enjeu véritable et transcenderait toutes les autres questions.

Il ne paraît pas impossible d'appliquer cette grille de lecture à l'actualité récente de l'UDF et de ses composantes. En effet, lors du renouvellement des instances statutaires du CDS des 10 et 11 décembre 1994, la question de la participation à l'UDF avait constitué l'élément principal de l'argumentation des deux candidats à la présidence du parti. Bernard Bosson y avait défendu la thèse de l'autonomie¹⁹, résumant la fonction de l'UDF à celle d'un cartel électoral. À l'inverse, François Bayrou, alors secrétaire général de la confédération, avait soutenu le principe de la participation et avait proposé que le CDS « grandisse en même temps que l'UDF, en y occupant une place plus importante²⁰ ».

Le débat en cours sur le renouvellement du PR s'inscrit dans la continuité de la réflexion amorcée au sein de ce parti

depuis la défaite de Valéry Giscard d'Estaing en 1981²¹. À partir de cette période s'accomplit un processus de reconstruction, où il s'agit d'affirmer l'identité partisane et de prendre ses distances à la fois avec l'UDF et avec l'image du « père », Valéry Giscard d'Estaing. Un travail de production est alors mené autour de référents idéologiques nouveaux, principalement fondés sur le thème du libéralisme, tandis que s'effectue un rapprochement stratégique avec le RPR²². Il apparaît alors nécessaire aux jeunes dirigeants du Parti républicain de construire une formation qui s'émancipe de son fondateur, en créant une fracture entre les générations politiques et en réactualisant les valeurs auxquelles se référaient leurs prédécesseurs²³. Aujourd'hui, le débat interne au PR s'articule autour de l'opposition d'Alain Madelin à François Léotard. Dissensions d'ordre idéologique, certes, mais aussi stratégique, puisque les thèmes principalement défendus pendant la préparation de l'élection du président de l'UDF portaient sur les réformes à mener au sein de l'UDF.

Dans le cas des petites formations, la quête identitaire semble occuper une place mineure par rapport à la stratégie à mener. C'est en effet moins la communauté d'idées qui a pu les inciter à fusionner que la perspective de consolider leur représentation face au CDS ou au PR. Les hésitations manifestées sur ce point

139

19. Lettre envoyée par Bernard Bosson aux adhérents du CDS en date du 17 octobre 1994.

20. Discours de candidature de François Bayrou à la présidence du CDS lors du congrès des 10 et 11 décembre 1994.

21. Sur ces événements, voir l'article de Brigitte Gaïti, « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », *RFSP*, n° 6, décembre 1990, p. 902-917.

22. François Borella, *op. cit.*, p. 120.

23. Voir Christine Clerc, *op. cit.*

attestent du caractère secondaire du contenu doctrinal. En effet, après avoir annoncé son rapprochement avec les adhérents directs et les radicaux, la direction du PSD a fusionné avec le CDS en novembre 1995, dans le cadre de Forces démocrates. De même, la tactique des adhérents directs et des radicaux, regroupés depuis dans le mouvement « UDF République et Rénovation », n'a pas été linéaire. Avant de se regrouper, ces deux formations avaient d'abord entamé des discussions avec le PSD, de même qu'elles avaient consulté le CDS et le PR.

140 Auparavant, le Parti radical valoisien avait tenté à plusieurs reprises de procéder à un rapprochement avec le Mouvement des radicaux de gauche, afin de réunifier les deux composantes du radicalisme. Ce projet fut à l'ordre du jour en juin 1982, quand les deux formations radicales entreprirent de créer un parti politique commun, le Parti démocrate français²⁴. Ce fut également le cas après les élections législatives de 1986 et celles de 1988²⁵. Mais ces tentatives n'ont jamais débouché sur un accord, parce que le Parti radical valoisien et le MRG auraient dû renoncer à leurs alliances respectives, au profit d'un recentrage qui les aurait peut-être isolés.

Les fluctuations des intentions annoncées, les tentatives de rapprochement abandonnées puis remises en chantier, avec parfois d'autres formations politiques, laissent à penser que les combinaisons sont multiples, interchangeable et motivées par la seule perspective pour les partis concernés d'une optimisation

de leur représentation au sein de l'UDF. Les négociations menées par les démocrates-chrétiens et le PSD, attaché à la laïcité, sont à cet égard révélatrices de la volonté de nier les divergences doctrinales pour parvenir à une entente. Peut-on en conclure pour autant du caractère relatif de l'identité partisane des formations considérées ?

Il semble à ce jour peu probable qu'une des formations partisans qui composent l'UDF parvienne à concrétiser un projet de sécession interne, à moins que l'ensemble de la confédération, ou un grand nombre de ses membres, ne décide de se réorganiser en dehors de ses structures actuelles. En effet, si l'UDF est « souvent moribonde », elle n'est encore « jamais décédée »²⁶, sans doute parce qu'aucune de ses composantes n'y aurait intérêt, en raison de la nécessité, vitale pour elle, de préserver un espace politique que le RPR pourrait s'efforcer d'occuper. On se permettra donc d'émettre l'hypothèse selon laquelle l'UDF court moins le risque d'une rupture interne, que d'une refonte globale de son organisation, comme le souhaitait actuellement ses composantes²⁷.

Il reste que le recours à l'argument séparatiste constitue un mode d'expression privilégié au sein de l'UDF, pour résoudre des conflits internes ou revendiquer une position dans l'organisation de la confédération ou de l'une de ses composantes. La scission devient alors

24. François Borella, *op. cit.*, p. 138.

25. *Ibid.*, p. 120.

26. *Ibid.*

27. Voir notamment l'article de Bernard Stasi, « Un rêve impossible », *Le Monde*, 23 décembre 1994.

le centre de l'enjeu qui oppose à l'UDF l'un des partis membres et représente le terme principal de l'échange dans la résolution du conflit. L'exemple fourni par la tentative de sécession de vingt-sept députés membres du Parti républicain illustre ce type de stratégie, fondée sur une rhétorique de la rupture, puisque le principal instigateur du mouvement, José Rossi, est nommé secrétaire du PR en échange de sa reddition. Dans le même esprit, le soutien des principales composantes de l'UDF à la candidature d'Édouard Balladur à l'élection présidentielle les conduit à exiger de Valéry Giscard d'Estaing qu'il ne se présente pas, sous peine de remettre en cause l'unité de la confédération.

La tentation sécessionniste ne se réduit cependant pas à un instrument de régulation des conflits internes à l'UDF. Elle traduit très certainement un sentiment de malaise partagé par la plupart de ses membres, dans la mesure où la par-

ticipation à une structure confédérale réduit leur autonomie. Mais le « mal-être » de l'UDF pourrait surtout être explicité par la difficulté de concilier des intérêts divergents et, dans certains cas, par la nécessité de sacrifier ceux d'un parti ou d'un leader potentiel à l'hégémonie d'un autre ou de l'ensemble de la confédération. La participation à l'UDF n'aurait alors de sens que pour la contrôler ou, dans l'hypothèse d'un petit parti, pour survivre, au risque d'être étouffé par les autres. D'où les tensions internes.

L'UDF doit-elle aujourd'hui pérenniser son mode d'organisation confédérale, en lui apportant peut-être des aménagements ? Doit-elle favoriser une plus grande intégration de ses composantes, sous la forme d'une fédération ou s'orienter vers une structure partisane unique ? Les déclarations d'intention de ses dirigeants sont sur ces questions nombreuses et contradictoires. Le processus de rénovation mis en œuvre par

l'UDF, indépendamment de celui de ses composantes, n'a débouché pour le moment que sur l'établissement d'un calendrier. Son contenu reste à définir.